



30^{ème} Tournoi International de Bayonne

24 et 25 Mai 2025

- Règlement de la Compétition -

Article 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses minimales (classés minimum D), cadets, juniors et séniors des catégories NC, P, D, R et N licenciés à la FFBad ou à leur Fédération pour les joueurs étrangers et en règle avec celle-ci. Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la FFBad. En aucun cas plus de 8 matchs par jour et par joueur ne seront autorisés.

Article 2 : Dans l'intérêt du tournoi, et en accord avec le juge arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout, ou partie, du présent règlement. Le Juge-Arbitre principal sera Christophe CASTAING et les Juges-Arbitres adjoints seront Christelle POMIES et EMMANUEL LECOINTE.

Article 3 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les coachs, le comité d'organisation ainsi que les officiels.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles édictées par la FFBad Point particulier : si le volant touche le plafond ou une structure aérienne :

- à l'engagement : le volant est remis une fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 5 : Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau. Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes.

Article 6 : Les volants du tournoi sont à la charge des participants. Les volants homologués pour ce tournoi sont les *RSL Grade 3 (plumes)*

Article 7 : Les inscriptions devront nous parvenir au plus tard le **16 Mai 2025**. Une inscription sera comptabilisée comme valide si elle est accompagnée du règlement correspondant faute de quoi votre inscription sera considérée comme nulle.

Article 8 : Les inscriptions sont limitées à 2 tableaux par joueur pour les joueurs classés NC, P, D et R. Les joueurs de la série N pourront s'inscrire sur les 3 tableaux.

Les droits d'inscription sont fixés à 16 € pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux et 22€ pour 3 tableaux

Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper et/ou supprimer certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

La date de confection des tableaux est fixée au : **Samedi 17 Mai 2025**

Concernant **la soirée peña**, aucun remboursement ne sera effectué après le **17 Mai 2025** (date de finalisation de la préparation de la soirée)

Article 9 : En cas de forfait non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscriptions restent acquis au Bayonne Badminton Club. Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée est déclaré WO. Il doit le cas échéant adresser un justificatif de son absence à la Ligue d'Aquitaine sous 5 jours (LAB - Maison des sports - 2 avenue de l'université-33400 Talence).

Article 10 : Le samedi 24 mai auront lieu le Simple et le début des Doubles Mixtes et le dimanche 25 mai auront lieu les Doubles et la fin des Doubles Mixtes si ceux-ci ne peuvent être terminés le samedi.

Article 11 : Les matchs de poules et les phases finales seront en priorité en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque. Les finales seront arbitrées, dans la mesure du possible, par des arbitres officiels.

Article 12 : Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 13 : Droit à l'image : Toute inscription autorise les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 14 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Articles 15 : Le présent règlement sera affiché dans la salle à côté des tableaux d'affichages

Le Comité d'Organisation